



APPEL À CANDIDATURES 2018 RESIDENCE CROISÉE ART CONTEMPORAIN & PAYSAGES ARTISTES PLASTICIENS

La Petite Escalère et voyons voir | art contemporain et territoire lancent un appel à candidature pour une résidence croisée au printemps 2018 dont l'objectif est l'exploration de deux territoires marqués par la prégnance de l'eau en tant qu'élément naturel structurant du paysage et de l'activité humaine.

Il s'agit de proposer à un artiste de découvrir et interroger deux sites, dans leurs différences et leurs rapprochements - histoires, paysages, usages et pratiques - comme deux défis, deux terres d'imaginaire et de création.

Ce séjour est destiné aux artistes plasticiens en capacité de facturer (SIRET), sans distinction d'âge ou de nationalité.

Il sera précédé d'un voyage de repérage d'une journée afin d'amorcer dès le début de la résidence le travail de mise en dialogue des deux paysages :

- un voyage de repérage au Domaine de Suriane (Saint-Chamas) avant le début de la résidence ;
- une période de création d'un mois à La Petite Escalère (près de Bayonne) en mars 2018 (dates à préciser avec l'artiste sélectionné.e) ;
- une période de production d'un mois au Domaine viticole de Suriane associé à voyons voir en avril 2018 (dates à préciser avec l'artiste sélectionné.e).

Les œuvres conçues et produites lors de cette résidence seront exposées durant l'été 2018 sur le site du Domaine de Suriane et à l'automne 2018 à La Petite Escalère.

I. PRÉSENTATION DES ASSOCIATIONS ET DES LIEUX

La Petite Escalère et voyons voir | art contemporain et territoire, deux associations membres d'Arts en résidence – Réseau national (fédération des résidences d'artiste en France), proposent des résidences, accueillant des artistes « en campagne » pour des cycles de recherche, d'expérimentation, d'écriture et de production plastique d'environ quatre semaines.

Les deux structures apportent un éclairage tout particulier à la relation de l'artiste contemporain au paysage et au territoire qu'il investit, de manière à en souligner toute la singularité. Si leurs actions convergent, leurs approches – le premier lieu offrant un espace de réflexion sans exigence de production, le second proposant un espace de production et un temps d'exposition – et leurs géographies d'implantation les distinguent et les rendent complémentaires.

La Petite Escalère – Jardin de sculptures

Le jardin de sculptures privé de La Petite Escalère est situé près de Bayonne, sur les rives de l'Adour maritime. Depuis 2012, l'association des Amis de La Petite Escalère développe un projet autour de trois axes :

- favoriser l'éducation culturelle et artistique pour des publics cibles – groupes du champ médico-social, scolaires, étudiants ;
- soutenir la création artistique contemporaine – résidences, artistes invités, lectures, rencontres...
- préserver et valoriser son patrimoine culturel et naturel.

Son histoire, sa situation géographique (proche de l'Espagne, entre les Pyrénées, la côte Atlantique, les collines de Chalosse, à la frontière du Pays basque nord et de la grande forêt landaise), son climat et la diversité de ses paysages (jardin paysager, forêt traversée de canaux, tourbière), et sa collection de sculptures et d'installations modernes et contemporaines, en font un espace privilégié de création, de recherche et d'échange autour de l'art, de la nature et du paysage.

Les résidences de La Petite Escalère ont pour vocation d'offrir à des écrivains, des plasticiens, des historiens de l'art, des danseurs, etc., un cadre privilégié pour réaliser un travail en cours ou concevoir un nouveau projet. Aucune exigence de production, aucune période de monstration : les résidences de La Petite Escalère sont envisagées comme des moments de réflexion, de recherche et d'expérimentation.

La période de résidence-créeation proposée se déroulera dans le jardin de La Petite Escalère.

voyons voir | art contemporain et territoire

Depuis 2007, voyons voir | art contemporain et territoire accompagne des pratiques artistiques actuelles dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur par le développement de résidences d'artistes, la production d'œuvres visuelles et d'actions de médiation en milieu rural ainsi que dans les espaces géographiques et sociaux non dédiés à l'art. S'il occasionne une certaine aridité des sols, le climat méditerranéen pourvoit la Provence de couleurs flamboyantes et d'une végétation très particulière. L'association propose de nouvelles approches des sites, des paysages, du patrimoine et des situations. Elle ancre ainsi la création dans son rapport au lieu, à l'espace, au bâti, à la population, au vivant. La présence d'artistes sur place permet de sensibiliser de nouveaux publics à la création contemporaine et d'interagir avec le lieu en le valorisant.

Dans un contexte de territoire considéré dans sa dimension géographique, historique, anthropologique, culturelle ainsi que dans son écosystème, l'association voyons voir offre la possibilité aux artistes, à travers la création d'une ou plusieurs œuvres ensuite exposées sur leur lieu de création :

- de découvrir le territoire et de s'y investir ;
- de s'approprier le territoire dans ses différentes dimensions comme un outil à l'œuvre ;
- de produire des œuvres conçues pour les espaces choisis qui entrent en interaction et en résonance avec l'environnement ;
- d'entraîner la participation active de la population locale et de différents publics.

La période de résidence-production proposée se déroulera dans le site associé à voyons voir : le Domaine vinicole de Suriane.

Le Domaine de Suriane s'étend sur plusieurs hectares entre les collines de la Cros de Marseille et le versant nord de l'étang de Berre. D'une superficie de 38 hectares, le domaine abrite une vieille bastide de pierres typique de l'architecture provençale, une cave de vinification datant de la fin du XIXe siècle et des vestiges vernaculaires, témoins de l'histoire paysanne du lieu. Terre généreuse mariant nature et culture provençale, Saint-Chamas recèle de trésors architecturaux témoins de plus de quinze siècles d'histoire.

II. CALENDRIER

Périodes de résidence : 2 périodes de quatre semaines consécutives chacune entre mars et mai 2018 + visite de repérage au préalable

Date limite de dépôt de candidature : 26 novembre 2017 à minuit

Entretien avec les candidats présélectionnés : avant le 11 décembre 2017 par skype

Sélection finale : 15 décembre 2017

III. CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE PRODUCTION

Les engagements réciproques entre les structures et/ou lieux d'accueil et l'artiste en résidence seront précisés par des conventions avec chaque structure.

Le/la résident.e s'engage à :

- Mener la résidence croisée jusqu'à son terme ;
- Habiter et partager un lieu privé ayant une activité propre – le jardin de La Petite Escalère et le Domaine de Suriane;
- Consacrer au moins 1/2 journée par semaine de résidence au partage de son travail avec le public (groupes scolaires ou autres) ;
- Participer au blog www.sculpturenature.com sous la forme d'un journal de bord visuel, textuel, hybride ;
- Collaborer à la publication qui accompagnera la production et l'exposition ;
- Concevoir et produire un corpus d'œuvres semi-pérennes transportable d'un lieu à l'autre, mettant en dialogue les deux lieux de résidence et en prise directe avec les territoires ;
- Être présent lors des deux vernissages et assurer les montages et démontages de ses œuvres.

Frais à la charge du/de la résident.e :

- Les frais liés à la vie courante (nourriture, déplacements et transports durant la résidence, etc.) ;
- Le ou la résidente devra souscrire obligatoirement une assurance responsabilité civile et locative pour la durée de son séjour. Une attestation devra être annexée aux conventions de résidence.

Les engagements des structures

LA PETITE ESCALÈRE

Période de résidence : un mois non fractionnable en mars 2018.

Période d'exposition : de début septembre à fin octobre 2018. (Vernissage fin septembre : à préciser)

La Petite Escalère met à disposition :

- un logement indépendant dans le jardin, comprenant deux chambres, une cuisine équipée, une salle de bain et des toilettes ;
- un espace de travail dans le jardin équipé d'une imprimante, d'un accès internet, d'une bibliothèque d'art;
- une voiture ou un vélo (étant donnée la situation géographique de LPE, le permis de conduire est très vivement recommandé).

Aucun matériel n'est fourni par LPE.

Les résidents ne peuvent pas être accompagnés de leur famille.

VOYONS VOIR | ART CONTEMPORAIN ET TERRITOIRE

Période de résidence : un mois non fractionnable en avril 2018.

Période d'exposition : fin mai – fin juin (Vernissage fin mai 2018 : à préciser)

L'association met à disposition :

- un logement autonome sur le site du Domaine de Suriane comprenant une chambre, une cuisine équipée, un salon, une salle de bain et des toilettes ;
- un espace de travail sur le site du Domaine de Suriane ;
- un vélo pour se déplacer dans les environs, si besoin, sur signature d'une fiche de prêt.

L'association apporte un soutien régulier à chaque artiste en l'accompagnant dans le suivi de production : aide logistique, présence d'un régisseur, mise à disposition d'un outillage, mise en réseau, etc.

Les conditions financières

- Par voyons voir : une allocation de résidence de 2500 euros comprenant moyens de production et droits d'auteur, sur présentation d'une facture ;
- Par LPE : une allocation de résidence de 2500 euros sur présentation d'une facture payée en droits d'auteur ;
- Une allocation pour frais de transports forfaitaire de 1000 euros TTC sur présentation des justificatifs.

Pour les résidents français, l'affiliation ou l'assujettissement à l'Agessa, à la Maison des artistes ou à un organisme assimilé de gestion du régime de sécurité sociale est obligatoire.

Les œuvres produites doivent répondre aux contraintes liées d'une part à l'exposition en espace extérieur – contraintes climatiques des deux territoires, respect des règles de sécurité liées à l'accueil du public, etc. – et d'autre part à leur transport d'un territoire à l'autre.

IV. LES MODALITÉS DE SÉLECTION

Le choix du ou de la résident.e s'effectue en premier lieu sur la pertinence du projet présenté, sa cohérence avec les lieux de résidence et d'exposition mais aussi sur sa capacité à s'adapter aux spécificités des sites pour en révéler le caractère singulier et les mettre en dialogue. S'il n'est pas obligatoire, le permis de conduire est fortement préféré.

Les dossiers de candidature sont étudiés par un comité constitué de représentants des deux structures et de professionnels de la culture, du patrimoine, des monuments historiques, de l'environnement.

La sélection des résidents s'effectuera en deux temps (première sélection sur dossier, sélection finale après entretien téléphonique) sur des critères de qualité, d'engagement et d'affinité avec les lieux.

CANDIDATER

Le dossier de candidature devra être adressé, par e-mail à l'adresse ci-dessous (en pièce jointe ou en envoyant un lien type wetransfer, dropbox ou autre), en indiquant en objet de l'e-mail votre nom et prénom, selon le modèle suivant :

Résidence_LPExVV-2018_NOM_Prenom.

residencelpevv@gmail.com

Date limite de dépôt : dimanche 26 novembre 2017 minuit

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes, toutes enregistrées au format PDF (5 mégas maximum pour chaque fichier) et toutes nommées avec le nom et prénom du ou de la candidate, selon le modèle suivant : NOM_Prenom_description-du-fichier.pdf :

- un portfolio représentatif de la démarche et du travail de l'artiste (3,5 Mo max.) ;
- une note d'intention présentant le projet spécifique imaginé par l'artiste pour cette résidence croisée (elle pourra être accompagnée de croquis et/ou de simulations) et la place que cette résidence tiendrait dans son parcours ;
- un cv avec les coordonnées complètes de l'artiste, le numéro de MDA et de SIRET et la mention « précompté » ou « dispensé » ;
- une copie du permis de conduire du candidat le cas échéant.

Merci de respecter ces consignes qui nous aident à mieux traiter les dossiers. Notez que tous les documents doivent être envoyés en une seule fois. Aucun rappel ne sera effectué et aucun document supplémentaire ne sera accepté. Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas pris en compte.

voyons voir | art contemporain et territoire
Le Patio – 1 place Victor Schoelcher, 13090 Aix-en-Provence
www.voyonsvoir.org

La Petite Escalère – Jardin de sculptures
Adresse administrative : 4, bd de Strasbourg, 75010 Paris
<http://www.lpe-jardin.org>
<http://www.sculpturenature.com>